

Règlement intérieur de l'association CAN Saint-MAX

1 - Raison sociale

Le CAN Saint-Max est constitué de coureurs tous chemins à partir de 16 ans. L'objectif est :

- de développer la course tous chemins, pour les pratiquantes et pratiquants adultes,
- d'accueillir des triathlètes ou sportifs dont la discipline nécessite la pratique de la course à pieds,
- de s'adapter aux évolutions démographiques et techniques au sein du CAN Saint-Max, c'est dire assurer la formation des cadres de la structure afin de protéger la santé des pratiquants.

2 - Composition du CAN Saint-Max

Le CAN Saint-Max est composé de tous les coureurs à jour d'adhésion.

3 - Encadrement du CAN Saint-MAX

Les plans d'entraînement sont en rapport avec les objectifs sportifs définis par les membres du CAN Saint-Max. Ils sont élaborés par l'un des membres de l'équipe technique ci-dessous.

Une équipe technique bénévole anime les séances. Ahcen CHOUGUI coordonne cette équipe constituée actuellement d'Annabelle PERRIER, Stéphane BRUNAUT, Rassoul REFAHRI, Jean-Jacques DENIZOT. Tous sont entraîneurs diplômés ou en cours de formation. Tout nouvel entraîneur devra être coopté par l'ensemble de l'équipe technique et du comité directeur. Toute exclusion d'un membre de l'équipe technique devra être prononcée par au moins la moitié du groupe de techniciens et validée par le comité directeur.

Cette liste est non exhaustive et peut évoluer dans le temps.

L'équipe technique s'appuie sur le plan d'entraînement. Elle définit si nécessaire les points de rendez-vous, les adaptations des séances et autres aménagements au bon déroulement des séances. L'équipe technique s'efforce de respecter l'intégrité du groupe.

4 - Communication

Pour les diverses communications en lien avec son fonctionnement et animations, le CAN Saint-Max dispose de deux profils facebook réservés et d'un site internet. L'un des profils facebook CAN est uniquement réservé à ses coureurs et techniciens adhérents au CAN. Il s'agit d'un groupe fermé et donc un moyen pour l'ensemble des

coureurs du CAN Saint-Max de communiquer entre eux. Les échanges sur le profil Facebook du groupe CAN sont donc confidentiels et cette confidentialité doit être préservée par l'ensemble des coureurs du CAN Saint-Max.

Pour la bonne harmonie, il est souhaité que les informations ne soient divulguées par aucun moyen: accès à une tierce personne au profil CAN Saint-Max par le profil d'un membre du groupe, transmission verbale d'informations etc...

Tout membre qui ne respecte pas ces règles de bon sens sera exclu du profil CAN.

Par ailleurs, deux modérateurs peuvent retirer à tout moment les informations qui porteraient atteinte au groupe ou à l'un de ses membres. L'auteur d'informations néfastes ou portant atteinte à l'image du CAN Saint-Max sera retiré du groupe de membres. Il en sera de même pour toutes utilisations du site à des fins de communications diverses, diffamantes ou tendancieuses (racistes, politiques, religieuses etc.....). En fonction de la gravité de ses actes le membre concerné pourrait être convoqué devant le comité directeur.

Le second profil CAN Saint-Max est un groupe ouvert à tous sur invitation. Il est utilisé comme vecteur publicitaire.

Site internet : ***can-st-max.fr***

5 - Réunion du CAN Saint-Max

Les coureurs du CAN Saint-Max peuvent se réunir environ deux fois par saison pour définir les règles de fonctionnement, partager sur les résultats sportifs et fixer leurs objectifs de compétitions.

6 - Equipement vestimentaire du CAN Saint-Max

Le CAN Saint-Max dispose d'une tenue spécifique qui permet aux coureurs de posséder d'une tenue identique et d'être identifiés. Cette tenue peut être financée par les adhérents, les différents sponsors et le club. Les coureurs s'efforcent de porter la tenue du club à l'occasion des différentes courses.

7 - Lieux d'entraînements et créneaux d'utilisation des installations

Le stade Raymond Petit est le point de rendez-vous principal des coureurs CAN Saint-Max. Des créneaux définis dans la convention avec la Métropole du Grand Nancy permettent l'utilisation de la piste. Une convention permet également l'utilisation des installations du COSEC de Tomblaine le lundi soir. Voici les horaires d'entraînements officiels :

- le lundi hors vacances scolaires, au gymnase du COSEC de Tomblaine de 18h30 à 20h30 (utilisation des vestiaires et du praticable de la salle de gym de 19h30 à 21). Pendant les vacances scolaires, au stade Raymond Petit de 18h00 à 20h00 (utilisation des vestiaires et de la salle de musculation si elle est disponible).

- le mercredi sur la piste du stade Raymond Petit de 18h30 à 20h00

- le jeudi sur la piste du stade Raymond Petit de 18h00 à 20h00

- Le samedi, utilisation de deux vestiaires du stade Raymond Petit de 9h00 à 11h00.

L'utilisation de la piste du stade Raymond Petit est assurée en parfaite cohabitation et intelligence avec les autres sections ou clubs utilisateurs.

8 - Sécurité au cours des séances

Les coureurs du CAN Saint-Max respectent à l'extérieur du stade Raymond Petit, les règles du code de la route et les éventuelles règles sanitaires. Sur la piste, les entraîneurs du CAN Saint-Max s'efforcent de définir avec les éventuelles autres sections utilisatrices une organisation qui garantit la sécurité des athlètes. Une fois définies et présentées par l'animateur de la séance, ces règles de sécurité doivent être appliquées avec rigueur par les coureurs du CAN Saint-Max.

9 - Modification du règlement du CAN Saint-Max

Ce règlement intérieur est consultable par tous les membres du CAN Saint-Max sur le profil facebook fermé (COURIR A NANCY) et le site. Toute modification devra être adoptée par décision à la majorité + 1 voix des membres du comité directeur du CAN Saint-Max.

10 - Respect des règles de fonctionnement du CAN Saint-Max

Tout coureur du CAN Saint-Max s'engage à respecter ces règles de fonctionnement, ce règlement intérieur ainsi que le règlement d'utilisation des installations métropolitaines.